

Aménagement de l'espace - Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)



L'aménagement de l'espace nécessite une réflexion globale à l'échelle des bassins de vie et d'emploi. Pour cela, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz a réalisé à l'échelle du Pays de Retz un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) regroupant 4 communautés de communes dont Grand Lieu Communauté.

Qu'est-ce que le SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification stratégique à l'échelle intercommunale fixant sur le long terme les grands axes d'aménagement. Il détermine les grands équilibres entre espaces urbains, naturels et agricoles et aborde tous les sujets qui intéressent les habitants : transports, habitat, environnement, commerce, loisirs, développement économique...

Il permet d'assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme puisque les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent traduire à leur échelle les orientations du SCOT.

Les objectifs du SCOT du Pays de Retz :

- Réduire la consommation d'espace liée à l'urbanisation (ou étalement urbain)
- Stopper le grignotage des espaces naturels et agricoles,
- Développer la proximité et renforcer les bourgs des communes
- Permettre à chacun d'accéder à un logement répondant à ses besoins
- Pérenniser à très long terme la quasi-totalité des espaces agricoles
- Faciliter les relations entre les communes et l'accès aux transports collectifs, cars ou train
- Développer l'emploi et soutenir le développement des entreprises
- Protéger les paysages bocagers, estuariens, lacustres et littoraux,
- Préserver et valoriser la ressource en eau

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Retz a pour mission d'élaborer, de modifier et de mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Retz.

[Les documents su SCOT](#)